



Le CEO d'UCB, Roch Doliveux, nommé pour un deuxième mandat à la présidence du conseil de l'Innovative Medicines Initiative

- Roch Doliveux dirige la contribution de l'industrie au plus grand partenariat public-privé au monde en matière de recherche et d'innovation biopharmaceutiques

Bruxelles (Belgique), le 1^{er} avril 2014 - 9h00 (CET) – UCB et l'IMI ont annoncé aujourd'hui la deuxième nomination de Roch Doliveux, CEO d'UCB, à la présidence du Conseil d'Administration de l'Innovative Medicines Initiative (IMI), un partenariat public-privé entre l'Union européenne et la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA). UCB est membre de l'IMI depuis la création de l'initiative en 2006, et Roch Doliveux a rejoint le Conseil en mai 2010 avant de le présider de 2012 à 2013.

L'IMI finance actuellement 46 projets au moyen d'un budget combiné d'environ € 1,6 milliard. Ces projets portent sur quelques-uns des principaux défis dans le domaine de la recherche médicale, dans le but d'accélérer le développement et la disponibilité de médicaments plus efficaces et plus sûrs pour les malades. L'IMI finance également plusieurs projets d'éducation et de formation. L'initiative a donné d'excellents résultats, si bien que le Parlement européen et les États membres de l'Union envisagent actuellement d'en élargir la portée.

Roch Doliveux, CEO d'UCB et vice-président de l'EFPIA, a déclaré : « Jamais auparavant la science ne nous a donné autant d'occasions d'innover et d'améliorer la santé des populations dans le monde. Or, elle est devenue tellement complexe que personne ne peut, seul, réussir à exploiter son potentiel. L'IMI s'impose comme le plus grand partenariat public-privé en son genre, et une référence pour ce qui est du libre partage d'innovations et de connaissances entre l'industrie et le monde universitaire. Il ne fait, en outre, aucun doute qu'elle constitue un instrument clé dans l'amélioration du bien-être des malades en Europe. »

Michel Goldman, directeur général de l'IMI, a pour sa part indiqué : « Roch Doliveux est depuis longtemps un fervent défenseur de l'IMI, et son dévouement et sa vision, à l'instar des autres membres du Conseil d'Administration, ont contribué à la solidité et à la réussite de l'organisation. Je suis convaincu que ses compétences de leadership, conjuguées à son intérêt premier pour les besoins des malades, garantiront la consolidation continue de l'IMI à mesure qu'elle entre dans la prochaine phase de son existence. »

UCB contribue largement aux activités de l'Innovative Medicines Initiative. Elle participe à 21 des consortiums organisés au sein de l'organisation, et assure la direction de trois grands projets avec des partenaires universitaires : BTCURE, PRECISEADS et AETIONOMY.

Note aux rédacteurs

* Roch Doliveux est le Chief Executive Officer et le président du Comité Exécutif d'UCB depuis les 10 dernières années. Sous sa direction, UCB s'est transformée en un leader biopharmaceutique centré sur le patient et renommé pour ses belles perspectives de croissance et son riche pipeline. En février 2014, Roch Doliveux a annoncé qu'il transfèrera ses responsabilités de CEO à Jean-Christophe Tellier le 1^{er} janvier prochain. Il est membre du Conseil d'Administration d'UCB, des conseils de Stryker Corporation et de la Biotechnology Industry Organization (BIO), ainsi que vice-président de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA). Il préside également le Caring Entrepreneurship Fund (Fondation Roi Baudouin), une initiative philanthropique qui soutient l'esprit d'entreprise dans le domaine de la santé et du bien-être.

Pour de plus amples informations concernant UCB :

France Nivelles, Global Communications, UCB
Tél. : +32 2 559 91 78, france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots, Global Communications, UCB
Tél. : +32 2 559 92 64, laurent.schots@ucb.com

Pour de plus amples informations concernant l'IMI :

Catherine Brett – External Relations Manager
Tél. : +32 2 541 82 14 ou +32 484 89 62 27, catherine.brett@imi.europa.eu

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 3,4 milliards en 2013. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

À propos de l'Innovative Medicines Initiative (IMI) :

L'Innovative Medicines Initiative (IMI) est le plus grand partenariat public-privé dans le domaine de la santé. L'IMI améliore l'environnement propice à l'innovation pharmaceutique en Europe, en mobilisant et soutenant des réseaux d'experts industriels et universitaires autour de projets de recherche collaborative. L'Union européenne finance le programme de recherche de l'organisation à hauteur d'un milliard d'euros, et d'autres sociétés membres de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA) apportent des contributions en nature équivalant au moins au même montant.

L'Innovative Medicines Initiative soutient actuellement 46 projets, dont un grand nombre produisent déjà des résultats impressionnants. Ces projets visent tous à relever les principaux défis en matière de développement pharmaceutique, dans le but d'accélérer la mise au point de traitements plus sûrs et plus efficaces pour les malades.

- Pour de plus amples informations concernant l'IMI : www.imi.europa.eu

- Suivez-nous sur Twitter : @IMI_JU

À propos de l'EFPIA :

L'EFPIA représente l'industrie pharmaceutique opérant en Europe. Par l'intermédiaire de ses membres directs, soit 31 associations nationales et 35 leaders pharmaceutiques, la Fédération est le porte-parole de 2 000 sociétés dédiées à la recherche, au développement et à la fourniture de nouveaux médicaments visant à améliorer la santé et la qualité de vie des populations dans le monde.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations

prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.